



Politique d'intégration des étrangers primo-arrivants en Bourgogne-Franche-Comté

Appel à projets 2024

Programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française »

Action 12 : intégration des primo-arrivants et primo-arrivantes

Région Bourgogne-Franche-Comté

Département 89

DATES IMPORTANTES

L'appel à projets est ouvert du 15 mai 2024 au 5 juin 2024

La commission de sélection aura lieu le 10 juin 2024

Les actions financées devront être réalisées sur l'année 2024

Cet appel à projets comprend le programme de service civique Volont'R.

CONTEXTE ET PUBLIC

Le ministère de l'Intérieur, et plus particulièrement la direction générale des étrangers en France (DGEF), est chargé du pilotage de la politique d'accueil et d'intégration des étrangers primo-arrivants et de la gestion du programme 104 « intégration et accès à la nationalité française ». À ce titre, le ministère de l'Intérieur publie annuellement une instruction relative aux priorités de la politique d'intégration des étrangers primo-arrivants (dont les personnes réfugiées) pour donner l'impulsion nécessaire à cette politique dans les territoires. L'action 12 du programme 104 – *intégration des primo-arrivants* – supporte le financement de la politique des étrangers primo-arrivants en situation régulière dont les réfugiés dans son articulation territoriale avec les contenus linguistiques et civiques du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) mis en œuvre par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). Les priorités qui président à cette action concourent à l'accueil et à l'accompagnement des étrangers primo-arrivants tout au long des cinq premières années de leur installation en France.

La politique d'intégration a pour perspective **d'accélérer la mobilisation du droit commun** pour ces personnes primo-arrivantes afin de leur assurer une autonomie sociale et économique rapide et efficiente. Les projets financés au niveau départemental concourent à cet objectif général. Ceux-ci doivent être développés en coordination avec le CIR et en

articulation avec des actions spécialisées (à l'attention des publics les plus vulnérables) préparatoires ou facilitatrices de l'accès au droit commun.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre des priorités nationales fixées par la Direction de l'Intégration et de l'Accès à la Nationalité (DIAN) et par la Délégation Interministérielle à l'Accueil et à l'Intégration des Réfugiés (DIAIR) et à vocation à financer des actions en adéquation avec les besoins de chaque territoire au niveau régional et départemental.

En région Bourgogne-Franche-Comté, les services déconcentrés de l'État (la DREETS et les DDETS) sont chargés de mettre en œuvre la politique d'intégration des étrangers primo-arrivants, à savoir **étrangers ressortissants de pays tiers à l'Union européenne, admis régulièrement en France (depuis moins de 5 ans) et ayant vocation à y rester durablement, au titre de l'immigration familiale, de l'asile ou de l'immigration économique.**

Ces personnes, sauf exception réglementaire, doivent être signataires d'un CIR. Ce contrat leur permet de bénéficier de formations civiques et linguistiques et d'une orientation vers différents services, suivant la situation des personnes et les besoins diagnostiqués par l'OFII à la signature du CIR.

Ainsi, les publics qui ne relèvent pas de cet appel à projets sont les suivants :

- les demandeurs et demandeuses d'asile ainsi que les personnes déboutées de l'asile,
- les personnes en situation irrégulière au regard du droit au séjour,
- les ressortissants de l'Union européenne,
- les mineurs non-accompagnés,
- Les étudiants et étudiantes étrangers/étrangères,
- les travailleurs et travailleuses temporaires, saisonniers/saisonnnières ou détachés/détachées.

Signataires d'un CIR pour l'année 2023 en BFC¹

La BFC compte **3 999 signataires du CIR** en 2023 dont :

- 1 643 signataires du CIR bénéficiant d'une protection (BPI), soit 41% des signataires
- 2 356 signataires du CIR non-BPI, soit 59% des signataires

Ces **3 999** signataires sont composés de :

- 44% de femmes et 56% d'hommes
- 28% de moins de 26 ans et 72% de 26 ans et plus

Rappel des caractéristiques des signataires du CIR en BFC pour l'année 2022

La BFC compte **3 768 signataires du CIR** en 2022 dont :

- 1 388 signataires du CIR bénéficiant d'une protection (BPI), soit 37% des signataires
- 2 380 signataires du CIR non-BPI, soit 63% des signataires

Ces **3 768** signataires sont composés de :

- 48% de femmes et 52% d'hommes
- 22% de moins de 26 ans (y compris les 16-18 ans) et 78% de 26 ans et plus

PRIORITÉS ET OBJECTIFS

Le présent appel à projets concerne les étrangers primo-arrivants, dont les bénéficiaires d'une protection internationale comme définis ci-dessus. **Certaines actions, linguistiques notamment, peuvent s'adresser également aux ressortissants ukrainiens bénéficiaires de la protection temporaire (BPT).**

¹ Source : données OFII

Il s'agira, au regard des crédits disponibles pour l'année 2024, de financer des projets portant sur les thématiques prioritaires suivantes :

- **l'accès aux droits** des étrangers primo-arrivants (l'accès aux droits sociaux ; renouvellement de titres ; l'accès à un compte bancaire...); démarche d'aller-vers pour lutter contre le non-recours aux droits sociaux ; accompagnement adapté et renforcé, d'aide aux démarches en ligne, d'accès aux outils numériques qui existent en matière d'interprétariat, par exemple.

- **l'accès à la maîtrise de la langue française**, en articulation et complémentarité avec l'offre de l'OFII et en privilégiant notamment, le français à visée professionnelle mais aussi en facilitant l'obligation de résultat en matière linguistique et civique pour prétendre à un titre de séjour pluriannuel, comme cela est stipulé dans l'article 20 de la Loi pour Contrôler l'Immigration et Améliorer l'Intégration (CIAI)² ;

- **l'accès à la formation et à l'emploi**, y compris la levée des freins périphériques : solutions de garde d'enfants ; aide à la mobilité ; accès au numérique ; connaissance des savoir-être en situation d'emploi ; accès à la VAE (cf. annexe 1) ; il s'agira également de favoriser le recrutement dans les secteurs en tension et l'appariement entre les besoins des employeurs et les compétences des étrangers primo-arrivants en mobilisant divers acteurs du tissu économique local (CCI, CMA, chambre d'agriculture, clubs RH, clubs d'entreprises...); mais aussi les actions de mobilisation du secteur de l'insertion par l'activité économique en faveur du public primo-arrivant ;

- **l'accès aux soins** et à la **santé** : pour une meilleure connaissance du système de santé, pour une plus grande autonomie via les solutions d'interprétariat, pour informer les personnes concernées relativement à des actions sanitaires dédiées. Une attention particulière sera portée aux soins en **santé mentale** en mobilisant le droit commun, mais aussi via des actions spécifiques sur la prise en charge des psycho-traumatismes liés aux parcours d'exil ;

- **l'accès au logement** ;

- **le renforcement des liens avec la société civile** : appropriation des **valeurs de la République**³ (cf. article 46 de la Loi CIAI sur la souscription d'un contrat d'engagement pour tout étranger sollicitant un document de séjour) ; accès à la **culture**, aux **loisirs** ou aux **sports**, par des actions de **parrainage/marrainage** ou de mentorat auprès des jeunes (cf. annexe 2).

- **l'accès à la mobilité** : frein majeur à l'accès à l'emploi et à l'autonomie de manière générale, des actions qui facilitent la compréhension des mobilités sur un territoire, l'accès au Code de la route, au permis de conduire (y compris par équivalence), la mise en place d'un répertoire des actions de mobilité, etc ...

Toute action proposée pour les BPI devra s'articuler avec **le programme AGIR** (cf. annexe 3) et il est attendu que le porteur fasse connaître son projet auprès du coordinateur départemental d'AGIR 89.

Dans le département de l'Yonne, le programme AGIR est déployé par la Fédération des Œuvres Laïques 58 (FOL 58).

Personnes-ressources et contact : M. Mathieu EBEL – Coordinateur du programme AGIR 89 (pour plus d'informations contacter les services de la DDETSPP de l'Yonne).

² https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000049040311

³ Pour tous les salariés ou bénévoles des porteurs de projets, une formation gratuite Valeurs de la République et Laïcité est accessible via le site de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/formation-valeurs-de-la-republique-et-laicite-185>

De plus et afin d'éviter les doublons, toute action proposée devra s'articuler avec **les Contrats Territoriaux d'Accueil et d'Intégration**⁴ quand ceux-ci sont développés dans un département :

Dans le département de l'Yonne, un CTAI est actuellement porté par la **commune de Tonnerre**.

Personnes-ressources et contacts : Mme FOUINAT (Mairie de Tonnerre) – M. Yann LE TROQUER (DDETSPP 89).

Par ailleurs, des actions ciblant un public particulier pourront faire l'objet de propositions dans le cadre de cet appel à projets :

- **les femmes primo-arrivantes** : celles-ci jouent un rôle moteur pour leur propre intégration et pour l'intégration des familles et pourtant, leur taux d'activité et d'emploi en France est nettement plus faible que celui des Françaises. De plus, leur entrée sur le marché du travail est plus tardive et plus difficile que celle des hommes étrangers ou des Françaises. Un rapprochement avec la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité est encouragé⁵. Relativement à ce public, il est attendu des propositions d'actions ciblées et innovantes pour permettre la reconnaissance des qualifications et expériences professionnelles ainsi que des actions visant à lever les freins spécifiques à leur insertion : solutions de gardes alternatives et/ou éphémères, par exemple. Il est également attendu de favoriser l'inscription des femmes primo-arrivantes sur la liste des demandeurs d'emploi et de leur permettre de mieux comprendre les codes sociaux en situation professionnelle. Les actions de parrainage/marrainage sont également un axe attendu dans le cadre de cet appel à projets.

En outre, des actions d'accompagnement de femmes primo-arrivantes victimes de violences sexistes et sexuelles peuvent être proposées ainsi que des actions de dépistage et de traitement de ces situations, pour permettre une orientation vers des professionnels de santé d'une part, mais aussi pour mieux informer les travailleurs sociaux sur ces risques en France et ainsi, adapter les modalités de leur accompagnement, d'autre part.

- **les jeunes de moins de 25 ans** dont on sait que l'accès à des ressources est complexe. Pour ce public, un rapprochement avec les missions locales des bassins de vie sera à effectuer. Les dispositifs « un/une jeune, un mentor »⁶ ou le « Contrat d'Engagement Jeune »⁷ peuvent être des outils complémentaires des actions proposées dans le cadre de cet appel à projet.

Enfin, les actions qui proposeront une gouvernance inclusive, à savoir **la participation des bénéficiaires eux-mêmes dans une dynamique de coconstruction** feront l'objet d'une attention particulière. Cette méthodologie innovante a pour objectif de favoriser la participation des publics concernés sur le modèle, par exemple, de l'Académie pour la participation des personnes réfugiées⁸ de la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR).

⁴ <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/fr/Integration-et-Acces-a-la-nationalite/Les-Contrats-Territoriaux-d-Accueil-et-d-Integration>

⁵ <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte/Region-et-institutions/Organisation-administrative-de-la-region/SGAR/Egalite-et-droits-des-femmes/Egalite-et-droits-des-femmes/La-direction-regionale-aux-droits-des-femmes-et-a-l-egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-en-Bourgogne-Franche-Comte>

⁶ <https://bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr/Le-nouveau-service-en-ligne-de-mentorat-disponible-sur-1JEUNE1SOLUTION-GOUV-FR>

⁷ <https://bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr/Le-Contrat-d-Engagement-Jeune-qu-est-ce-que-c-est>

⁸ <https://accueil-integration-refugies.fr/lacademie/>

Cet appel à projet comprend également la mise en œuvre du programme Volont'R⁹

La Direction Interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR) accompagne le changement de regard des jeunes sur les migrations et favorise l'intégration des réfugiés dans la société française en recourant à des missions de service civique¹⁰. La rencontre entre la société française et les réfugiés permet de faire tomber des clichés et des freins psychologiques ou culturels, et facilite l'intégration des jeunes étrangers (meilleure connaissance de la langue et de la société française, développement des relations sociales, confiance en soi, maturation du plan d'avenir) au travers de projets dans des domaines variés (solidarité, culture, environnement, éducation, mémoire, sport...).

Le programme Volont'R s'adresse :

- **Aux jeunes citoyens** désireux de s'engager pour l'accueil et l'intégration des étrangers primo-arrivants, dont les bénéficiaires de la protection internationale (BPI). Ce volet est mis en œuvre par l'agence du service civique.
- **Aux jeunes étrangers primo-arrivants, dont les réfugiés**, désireux de s'engager au sein de la société française. Ce volet est mis en œuvre par des collectivités et des porteurs associatifs sélectionnés par chaque région.

Le programme Volont'R soutient particulièrement le système de **binôme jeune français/jeune étranger** (qu'il bénéficie d'une protection internationale ou non).

Ce programme propose aux jeunes étrangers des missions de service civique adaptées à leur situation **et s'articule autour de 3 axes :**

- des cours de français langue étrangère (FLE),
- des ateliers d'insertion professionnelle,
- la construction d'un projet d'avenir.

Le recrutement et l'accompagnement des volontaires devront s'appuyer sur une mise en coordination des acteurs de l'intégration (OFII, préfectures, DDETS, AGIR, associations hébergeuses, partenaires du programme de réinstallation...) et de l'insertion professionnelle (France travail, Cap emploi, Missions locales...) **en recherchant une mixité sociale et de genre.**

Les porteurs de projet doivent mobiliser les dispositifs et ressources existantes sur le territoire, notamment les offres d'apprentissage linguistique (Cf. le site d'EMFOR : <http://www.emfor-bfc.org/>).

Les attendus du programme :

- L'accompagnement des volontaires dans leur mission (tutorat), en partenariat avec les associations offrant un accompagnement social ;
- L'organisation de cours hebdomadaires de français langue étrangère ;
- L'organisation de sessions de formation civique et citoyenne adaptées à la réalité des personnes étrangères primo-arrivantes, ainsi que des formations aux premiers secours ;
- La coordination avec les acteurs accompagnant et hébergeant des personnes réfugiées ou primo-arrivantes non réfugiées sur la question de l'accompagnement vers et dans le logement, ainsi que vers et dans l'emploi ou la formation, **dont AGIR si le jeune est orienté par ce programme.**
- La communication autour du projet Volont'R : **un temps fort est attendu à l'occasion de la semaine nationale de l'intégration d'octobre 2024.**

Les projets devront, en outre, garantir le respect des principes fondamentaux du service civique.

/!\ Ce présent appel à projet permet aux organismes d'accueil agréés de postuler pour le programme Volont'R et remplace l'appel à manifestation d'intérêt régional.

⁹ <https://accueil-integration-refugies.fr/volontr-service-civique/>

¹⁰ <https://www.service-civique.gouv.fr/comprendre-le-service-civique/en-bref>

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

Organismes pouvant candidater :

Les organismes publics ou privés, notamment les associations régies par la loi de 1901.

Périmètre géographique du projet :

Le présent appel à projets concerne les actions d'envergure départementale.

!/ Pour les projets interdépartementaux, il est attendu qu'un projet soit déposé dans chaque département concerné.

L'examen des dossiers se fera par les services déconcentrés (dont DDETSPP 89).

Financement du projet :

- La subvention accordée ne pourra pas dépasser 80% des dépenses éligibles : les projets doivent donc prévoir un minimum de 20% de cofinancements ou d'autofinancement¹¹.

- L'aide financière accordée dans le cadre du présent appel à projets couvrira une période annuelle : les actions devront être réalisées au plus tard le 31 décembre 2024.

MODALITÉS DE SÉLECTION DES PROJETS

Dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit être transmis complet dans les délais et comporter les pièces suivantes :

- Le formulaire CERFA de demande de subvention N° 12156*06 - complété et signé – à télécharger : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1271> comprenant une présentation du projet et son plan de financement
- Une présentation du projet si le CERFA n'en présente qu'une synthèse,
- Le dernier rapport d'activité de l'organisme,
- Les statuts de l'organisme et la liste de ses dirigeants,
- Une délégation de signature si le signataire de la demande n'est pas le représentant légal de l'organisme,
- Un RIB,
- Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos de la structure et le rapport du commissaire aux comptes le cas échéant,
- Un bilan du projet mené en 2023 (dont bilan financier) s'il s'agit d'une demande de reconduction.

Critères de recevabilité administrative et points d'attention :

Les projets devront répondre aux critères cumulatifs de recevabilité suivants :

- respect des objectifs prioritaires ;
- précision des publics-cibles, des moyens matériels et humains mobilisés pour la mise en œuvre et les résultats attendus ;
- obligation de cofinancements (la valorisation du bénévolat ne sera pas prise en compte).

¹¹ Vous pouvez, selon les projets, mobiliser des fonds européens : Il est possible de cofinancer des projets d'intégration par des fonds européens : le FAMI et le FSE +. De façon globale, il faut retenir que le FAMI peut être sollicité pour des projets concernant exclusivement les ressortissants d'un pays tiers quand le FSE + concernera les projets dont les publics sont mixtes. Cf. <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Fonds-europeens/Les-fonds-europeens-programmation-2021-2027> ; <https://fse.gouv.fr/le-fse-en-bourgogne-franche-comte>

/! Toutes les formations linguistiques financées par le BOP 104 doivent être référencées systématiquement et obligatoirement sur la cartographie de notre CARIF-OREF (**EMFOR**¹²). **Tout opérateur de l'apprentissage de la langue française** devra remplir la fiche-projet en annexe 4 et l'envoyer à offre@emfor-bfc.org et copie à hhakkar@emfor-bfc.org

/! Les actions financées devront également faire l'objet d'une fiche afin d'être répertoriées sur le site <https://refugies.info/fr>

Le dossier complet devra être transmis par voie électronique, au plus tard le 5 juin 2024 minuit, délai de rigueur, aux adresses suivantes : ddetspp-asile@yonne.gouv.fr avec copies à yann.le-troquer@yonne.gouv.fr, yes.galan@yonne.gouv.fr & tony.martin@yonne.gouv.fr

Étude des candidatures :

- Analyse des connaissances des bénéficiaires pour une réponse adaptée aux besoins des publics et du territoire ;
- Effet levier et impacts pressentis ;
- Pertinence des partenariats et bonne articulation avec l'existant (AGIR¹³, CTAI¹⁴, HOPE¹⁵, Volont'R¹⁶, OEPRE¹⁷ ...)
- Précision du coût moyen par bénéficiaire de ou des actions proposées (garantie du modèle économique du projet) ;
- Qualité des livrables qui doivent être précis sur : les objectifs des actions proposées, leurs contenus, leur calendrier, les publics-cibles (préciser la typologie ; ex : femmes primo-arrivantes de moins de 25 ans), les partenariats et réseaux du porteur de projet.

Notification des décisions et versement des subventions :

Une lettre de notification sera adressée à l'organisme retenu indiquant le montant définitif de la subvention accordée pour l'année.

Il est rappelé que la subvention est versée au titre d'une année civile et que sa pérennité ou sa reconduction n'est en aucun cas garantie pour les années suivantes.

Évaluation et suivi des projets financés :

Les porteurs de projets ayant reçu des subventions en 2023 s'engageront à établir un bilan financier 2023 et un bilan provisoire de l'action présentée en 2024 (cf. annexe 5), dans l'attente d'un bilan définitif de l'action via le questionnaire du Plan National d'Évaluation (PNE). Ainsi, tout opérateur recevant un financement de l'État s'engage à remplir le questionnaire du PNE qui sera transmis en mai 2024, sous peine d'une minoration des financements accordés à hauteur de 10%.

¹² Cf. <https://www.emfor-bfc.org/actualite-316/formations-linguistiques-cartographie-nationale>

¹³ <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration-et-Acces-a-la-nationalite/AGIR-pour-l-emploi-et-le-logement-des-personnes-refugiees>

¹⁴ <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/fr/Integration-et-Acces-a-la-nationalite/Les-Contrats-Territoriaux-d-Accueil-et-d-Integration>

¹⁵ <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/pic/parcours-hope-pic>

¹⁶ <https://accueil-integration-refugies.fr/volontr-service-civique/>

¹⁷ <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration-et-Acces-a-la-nationalite/Le-parcours-personnalise-d-integration-republicaine/Au-dela-du-contrat-d-integration-republicaine-CIR/Ouvrir-l-ecole-aux-parents-pour-la-reussite-des-enfants-OEPRE-est-un-dispositif-complementaire-au-CIR-au-croisement-des-formations-civique-et-linguistique>

Annexe 1 : Validation des acquis de l'expérience et reconnaissance des diplômes

Il existe 2 types de VAE en région :

→ La « **VAE 1000 parcours** » portée par l'AFPA

- Contact : Cécile Amiot - cecile.amiot@afpa.fr

→ La « **VAE sans frontière** » portée par le DAVA (Dispositif Académique de la Validation des Acquis) de Lyon et étendue à l'académie de Dijon (parmi les 11 académies ciblées pour ce programme).

- Contact : Sara Ouddir - sara.ouddir@ac-dijon.fr

Reconnaissance des diplômes : cette mission est assurée au niveau national par France Éducation International et en particulier par le centre Eric Naric, cf.

<https://www.france-education-international.fr/actualites/lettre-fei/2022-02/enic-naric>

Annexe 2 : un jeune, un mentor ; parrainage/marrainage

L'initiative « un jeune, un mentor », dans le sillage de « un jeune, une solution », permet de promouvoir l'égalité des chances grâce à un accompagnement par un mentor (cf.

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/1-jeune-1-solution-nouveau-service-en-ligne-pour-beneficier-du-mentorat>)

Le parrainage/marrainage consiste en un partage d'expériences et de réseaux de professionnels avec des personnes éloignées de l'emploi (<https://bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr/Le-parrainage-5040>)

Vous pourrez connaître les opérateurs de ce dispositif en en faisant la demande à : dreets-bfc.parrainage@dreets.gouv.fr

Annexe 3 : programme AGIR

Le programme AGIR¹⁸, piloté par la DGEF, vise à systématiser l'accompagnement global des bénéficiaires de la protection internationale vers l'emploi, le logement et l'accès aux droits. AGIR a pour but d'éviter la concurrence entre les dispositifs et de garantir l'accompagnement de chaque réfugié, y compris ceux non hébergés, dans le cadre du dispositif national d'accueil et de mettre en place une coordination renforcée des parcours d'intégration. L'ambition du programme est de proposer à chaque BPI volontaire la possibilité de bénéficier auprès d'un guichet unique départemental, mandaté par l'État, d'un accompagnement global et individualisé vers le logement et l'emploi, s'articulant avec le contrat d'intégration républicaine mis en œuvre par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

Le programme AGIR repose sur :

- 1/ un accompagnement global des bénéficiaires grâce à la mise en place d'un binôme de référents sociaux (emploi/formation et accès aux droits/logement), permettant de couvrir l'ensemble des besoins par orientation/activation des dispositifs de droit commun et de droit spécifique.
- 2/ une coordination de tous les acteurs locaux de l'intégration, spécialisés dans l'intégration des réfugiés mais aussi ceux de droit commun, vers qui les BPI pourront être orientés.

Objectif visé : le programme AGIR, vise à systématiser l'accompagnement global des bénéficiaires de la protection internationale vers l'emploi, le logement et l'accès aux droits. Pour des parcours adaptés et sans ruptures, l'objectif est celui d'un guichet unique de l'intégration des BPI.

Public concerné : le programme AGIR s'adresse aux bénéficiaires de la protection internationale et subsidiaire, signataires du CIR ayant obtenu leur statut en année N ou N-1.

- La fenêtre d'éligibilité est glissante : à partir de janvier 2024 sont éligibles les BPI ayant obtenu leur statut depuis le 1er janvier 2023.
- Les BPI doivent être volontaires, domiciliés dans le département et présenter un besoin d'accompagnement global.

Qui oriente les BPI concernés ? L'OFII oriente les BPI éligibles vers AGIR (ou valide les orientations du Service Public de l'Emploi (SPE) ou autres partenaires (opérateurs historiques de l'asile, SIAO) :

→ lors de l'entretien de signature du CIR ;

→ par validation des propositions d'orientation réalisées par les gestionnaires du DNA, de l'hébergement généraliste, des SPADA, le cas échéant en sortie de CPH (après les 9 mois d'accompagnement spécifique), les opérateurs du programme de réinstallation après les 12 mois d'accompagnement spécifique.

Coordonnées de l'équipe AGIR : M. Mathieu EBEL – Coordinateur du programme AGIR 89

¹⁸ <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integrations-et-Acces-a-la-nationalite/AGIR-pour-l-emploi-et-le-logement-des-personnes-refugiees>

Annexe 4 : Fiche de renseignements EMFOR (pour les opérateurs retenus)

Champs obligatoires	Consignes de saisie EMFOR pour le BOP 104 2024	Autres précisions
Fiche de consignes ATTENTION : 1 action par fiche		
Intitulé de la formation	Titre explicite : il doit mentionner clairement le type ou thème principal de l'apprentissage Exemple : Français langue étrangère à visée professionnelle métiers du bâtiment, ou sanitaire social ou Français langue étrangère thématique Exemple : « vocabulaire du Code de la route »	
Certification(s) visée(s)	Indiquer si la formation prévoit la préparation d'une certification : TCF IRN, DILF...	
OF Responsable_SIRET	Organisme responsable : SIRET de l'organisme qui perçoit les subventions	
Objectif de la formation	Objectifs simples et non techniques Exemple : acquisition du niveau A1 à l'écrit à l'oral ou comprendre, communiquer de façon simple, savoir se présenter... Préciser quel type de formation : apprentissage du français de base (pour être autonome), apprentissage du français lié à un secteur d'activité ou un métier (préciser lequel ou lesquels), apprentissage du français en atelier thématique (exemple : santé, mobilité, démarches administratives, parentalité...)	
Programme de formation	Programme simplifié (limité à 3000 caractères) : Utiliser un vocabulaire simple pour présenter le programme aux prescripteurs tout comme aux bénéficiaires qui pourront accéder aux informations via l'application «BonjourBonjour»	
Résultats attendus	Exemple : Préparation d'une certification ou passer l'examen du Code de la route	
OF Formateur_SIRET	Organisme formateur : L'organisme qui délivre la formation	
Lieu(x) de formation	Lieu(x) où se déroule(nt) la formation : Préciser la dénomination du lieu avec son adresse postale complète (si plusieurs lieux de formation, bien tous les indiquer)	
Modalité d'enseignement	Préciser : - Formation en présentiel, - Formation entièrement en distanciel, - Formation mixte (FOAD et présentiel)	Indiquer le type de parcours
Contact (coordonnées précises)	Nom et prénom de la personne responsable de la formation - tél et adresse électronique	Indiquer également un mail générique si existant
Date de début et Date de fin	Pour les formations en «entrées/sorties permanentes» indiquer une longue durée, y compris pour les formations à dates « fixes » → indiquez vos dates prévisionnelles Exemple : 01/09/2024 au 31/12/2024	
Commentaire public visé	Exemple : formation réservée à du public jeunes primo-arrivants ou public «réfugié»	
Pré-requis (conditions d'entrée en formation)	Exemple : - attendus sur un niveau de langue : le bénéficiaire doit avoir un niveau A1 confirmé - attendus pour une catégorie de public : jeunes primo-arrivants suivis et accompagnés par la Mission locale	

Type de parcours	<ul style="list-style-type: none"> - Collectif - Parcours individualisé - Parcours mixte - Modulaire 	Indiquer le type de parcours
Rythmes	<ul style="list-style-type: none"> - Temps plein - Temps partiel - Cours du soir - Cours du week-end 	Indiquer le type de parcours
Durée en heures en centre	Indiquez le nombre d'heures théoriques	
Durée en heures en entreprise	Indiquez le nombre d'heures de stage pratique si prévu	
Commentaire durée	Exemple : La durée pourra être adaptée au statut du bénéficiaire selon ses attentes et besoins	
Commentaire modalités pédagogiques	<p>Exemple : Programme personnalisé, utilisation de méthodes pédagogiques précises... Indiquez les spécificités de la session</p> <p>Exemple : Jours de formation, horaires, accompagnement référent etc.</p> <p>Autre exemple : Les accompagnateurs ou conseillers (France Travail, Mission locale, travailleur social, référent...) peuvent orienter les bénéficiaires vers les organismes. Les bénéficiaires peuvent également s'adresser directement à l'organisme.</p>	

Annexe 4 bis : Fiche vierge EMFOR

Champs obligatoires	Fiche EMFOR pour le BOP 104 2024	Autres précisions
Intitulé de la formation		
Certification(s) visée(s)		
OF Responsable_SIRET		
Objectif de la formation		
Programme de formation		
Résultats attendus		
OF Formateur_SIRET		
Lieu(x) de formation		
Modalité d'enseignement		
Contact (coordonnées précises)		
Date de début et Date de fin		
Commentaire public visé		

Pré-requis (conditions d'entrée en formation)		
Type de parcours		
Rythmes		
Durée en heures en centre		
Durée en heures en entreprise		
Commentaire durée		
Commentaire modalités pédagogiques		

Annexe 5 : Critères d'évaluation des actions de la politique d'intégration des étrangers primo-arrivants, dont les bénéficiaires de la protection internationale

Ces indicateurs généralistes permettront de rendre compte de l'efficacité des actions entreprises et du bon usage des financements publics. En qualité de structure bénéficiaire des crédits du BOP 104, il pourra vous être demandé de renseigner ces éléments à mi-parcours ou à tout autre moment de l'année afin d'assurer un suivi des actions menées.

/!\ Pour les opérateurs qui ont déjà été lauréats de l'AAP départemental du BOP 104, ils doivent accompagner leur demande 2024 des tableaux antérieurs dûment remplis.

	Objectif	Réalisé	
Nombre total d'étrangers primo-arrivants bénéficiaires de l'action	<i>Indiquer la valeur-cible d'étrangers primo-arrivants (dont BPI) bénéficiaires de l'action</i>		
dont hommes			
dont femmes			
dont moins de 25 ans			
dont BPI			
		dont BPI hommes	
		dont BPI femmes	
		Dont BPI moins de 25 ans	
dont BPT (Ukrainiens)			
		dont BPT hommes	
		dont BPT femmes	
		Dont BPT moins de 25 ans	

Indicateurs financiers

	Réalisé
Coût total de l'action	
Dont montant de la subvention sur les crédits du programme 104	

Apprentissage du français

	Réalisé
Nombre d'heures de formation dispensées (comptabiliser les heures de formation indépendamment du nombre de participants. Exemple : 6 heures de formation pour 12 participants = 6)	

Accompagnement vers l'emploi

	Réalisé
Nombre de bénéficiaires en sortie positive à l'issue du parcours d'accompagnement vers l'emploi (est considérée comme une sortie positive une sortie en emploi quels qu'en soient la nature et le type ainsi qu'en formation pré-qualifiante/qualifiante/ certifiante ou diplômante)	
Dont nombre de bénéficiaires en formation professionnelle	
Dont nombre de bénéficiaires en emploi durable à l'issue du parcours (un emploi durable correspond à tout contrat de plus de 6 mois quels qu'en soient la nature et le type)	
Dont nombre de bénéficiaires en sortie positive <u>6 mois</u> après leur sortie de parcours (une sortie positive est une sortie en emploi quels qu'en soient la nature et le type ainsi qu'en formation pré-qualifiante / qualifiante / certifiante ou diplômante. Si ce suivi à 6 mois n'est pas réalisé, merci de le préciser)	
	Réalisé
Durée moyenne du parcours d'accompagnement vers l'emploi (exprimée en mois entre l'inscription du bénéficiaire dans le parcours et sa sortie)	

Appropriation des principes de la République et des usages de la société française

	Réalisé
Nombre d'heures de formation dispensées (comptabiliser les heures de formation indépendamment du nombre de participants. Exemple : 6 heures de formation pour 12 participants = 6)	

Thématique(s) de l'action menée (plusieurs réponses possibles) :

- laïcité
- égalité femmes-hommes
- citoyenneté
- parentalité
- liens avec la société d'accueil (parrainage, mentorat...)
- autres (préciser) :

Accès au logement

	Réalisé
Nombre de ménages d'étrangers primo-arrivants ayant pu accéder à un logement pérenne	

Accès à la santé

	Réalisé
Nombre de consultations médicales pour des étrangers primo-arrivants	

Lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme

	Réalisé
Nombre d'heures de formation consacrée à la réduction de l'illectronisme (comptabiliser les heures de formation indépendamment du nombre de participants. Exemple : 6 heures de formation pour 12 participants = 6)	

Actions de mentorat / parrainage- marrainage

	Réalisé
Nombre de binômes constitués	

Accès au sport et à la culture

	Réalisé
Nombre d'événements sportifs auxquels les bénéficiaires ont participé	

	Réalisé
Nombre d'événements culturels auxquels les bénéficiaires ont participé	

Annexe 6 : Liens vers l'apprentissage de la langue et les valeurs de la République

Cartographie nationale de la formation linguistique :

www.intercariforef.org/formations/recherche-formations-dian.html

Elle est consultable directement par les étrangers via l'application Bonjourbonjour géolocalisée et disponible en 7 langues (anglais, arabe, dari, mandarin, pachto, ukrainien, russe) sur les stores Google et Apple : www.bonjourbonjour.fr

Outils et formations à destination des formateurs et bénévoles

- Pop Alpha <https://reseau-cria.fr/pop-alpha/> est un projet global visant à développer les compétences des acteurs de l'intégration pour accompagner les personnes pas ou peu scolarisées dans l'apprentissage de la langue française. Sont proposés : des formations en présentiel de 3 jours pour soutenir l'entrée dans l'écrit, des conseils pédagogiques en ligne adaptés aux situations rencontrées, ainsi qu'une mallette pédagogique et des ressources adaptées à l'apprentissage de la langue française pour des adultes pas ou peu scolarisés.
- <https://www.illettrisme.org/professionnalisation-des-formateurs-d-adultes/doc-en-stock> est une plateforme numérique qui propose un accompagnement pédagogique, des outils et des temps de professionnalisation aux intervenants bénévoles et professionnels de l'apprentissage du français auprès des personnes migrantes. Doc en stock est un projet du réseau des Centres Ressources Illettrisme et Analphabétisme (CRIIA).
- <https://accompagner.cavilam.com> propose un cours en ligne J Accompagner les étrangers primo-arrivants dans leur apprentissage du français K de 15 à 20 heures destiné aux bénévoles qui accompagnent les étrangers primo-arrivants dans leur apprentissage de la langue.

Laïcité et valeurs de la république

- <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/formation-valeurs-de-la-republique-et-laicite-185#scrollNav-2> : formation ANCT ouverte aux porteurs de projets et membres de leurs organismes (salariés ou bénévoles)
- <https://www.gouvernement.fr/organisation/laicitegouvfr> : ressources de la Direction des libertés publiques et des affaires juridiques du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer
- <https://www.ensemble-en-france.org/> : plate-forme de ressources proposée par France Fraternités et cofinancée par la DIAN, avec des contenus de décryptage simple de la société française et des valeurs de la République pour découvrir la France et y vivre au quotidien.